Le Père Martin Quéry

M. M. 607, 1 catalogue, N° 802 =

Martin Quéry, de Flandre, prêtre, mort en 1668

Nécrologe =

mort à Maubeuge le 6 août 1668

Listes des assemblées =

1648 Salins collège
1658 Rumilly
1661 N.D. de Grâces en Forez
1666 Maubeuge supérieur

Guillaume Quesnel

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1659.

Né à Paris, le 1 Mai 1641

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. del'Oratoire

Voir :-

Batterel : t. IV, p. 461, 469, 470.

Odry : t. IV, p. 180.

Le Père Guillaume Quesnel

M. M. 607, 2e catalogue, N° 773 = et 3e catalogue, N 1179 =

Guillaume Quesnel, de Paris, entré à Paris en 1659, prêtre en 1669

MM. 610 , **page** 99 , **N°** 558

Le Conf. Guillaume ~~Quesnel~~ quesnel, laïc

Né à Paris 22 ans

Fils de Jacques Quesnel, marchand libraire et Geneviève Beaulieu

Humanités 3 ans en Sorbonne

Entré à Paris le 4 , vêtu le 14 août 1669

Pension : Installé à la Trappe en 1669
Retourné sur la fin d'octobre 1670

Listes des Assemblées =

1669 S Magloire Act
1672 Absent
1675 Aux Vertus
1678 Grenoble supérieur
1681 " "
1684 "
1685 Lyon Directeur du séminaire
1687 Absent
1690 "
1693 "
1696 "
1699 Aux Vertus
1702 Orléans supérieur

Le Père Labelle, de l'Oratoire, Nécrologe des Appelans et Opposans à la Bulle Unigenitus, s.l. 1755 p. 122 =

Un autre bien, plus intéressant pour son cœur fut rendu au Père Pasquier Quesnel. Il s'agit de son frère Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire. Tout ce qu'il avait fait pour le délivrer des prisons de Bruxelles, ne pouvait manquer de se convertir en crime capital. Delà le soin qu'il dut avoir de veiller sur sa personne, à mesure que le crédit des ennemis de son frère augmentait et que les affaires de la Bulle prenaient plus de faveur à la Cour de France, pour la persécution des gens de bien. Leurs espions découvrent enfin que le P. Guillaume Quesnel fait incognito sa résidence à Lyon. Les Jésuites font toutes les perquisitions possibles pour le trouver. Ils engagent l'archevêque de cette grande ville à faire comparaître devant son grand vicaire tous les prêtres étrangers. Après en avoir examiné plus de 300, on découvre enfin le P. Guillaume. Il est mis en prison dans la chambre de l'officialité et ensuite conduit à Pierre Encize par ordre de la cour. C'était en juillet 1715. Il y avait, depuis 995 années dans les mêmes prisons pour plusieurs crimes, dont l'un était d'avoir dit la messe pendant 2 ans sans être prêtre. Les Jésuites font promettre l'élargissement à ce scélérat, s'il peut charger le P. Quesnel et découvrir quelles sont ses connaissances. Cet homme aborde le bon Père, âgé de 80 ans, fait semblant d'être en prison pour la même cause que lui et tire de lui le nom de 995 uns de ses amis. Pour charger le Père Guillaume il invente une prétendue conspiration tramée contre la personne du roi, dont le Père P. et ses amis avaient pris la résolution de se défaire et ajoute qu'ils avaient même pris des mesures pour réussir. Ce calomniateur demande à parler à M. de Villeroy, l'archevêque, disant avoir des choses de la dernière conséquence à lui communiquer. Ce Prélat, connaissant l'extravagance de ce moine, différe de l'aller trouver. Les Jésuites font venir un ordre de la cour à M. l'Archevêque de se transporter à Pierre Encize et d'y entendre ce religieux.

M. Fourgon, ecclésiastique, retiré chez ses parents à Lyon, est enveloppé dans la prétendue conspiration contre le Roi par ce religieux scélérat, qui le chargeait d'être le correspondant du Père Pasquier Quesnel et d'avoir promis de prêter une maison de campagne aux Ligués pour former le plan de leur conspiration. Le P. Pasquier Quesnel, réfugié en Hollande, devait figurer en premier lieu dans cette conjuration tragique. Elle sert merveilleusement à aigrir l'esprit de Louis XIV. La Cour envoie des ordres très rigoureux. Le Prévôt des marchands fait arrêter Fourgon et le fait conduire à la maison de campagne de M. l'archevêque. On lui fait subir des interrogatoires. Somme toute l'opposition à la constitution devient son unique crime; c'est pour établir son règne qu'est dressé ce noir échafaudage. Sur le refus de Fourgon de la recevoir, il est conduit aux prisons de l'officialité et ensuite on le transporte au château de Pierre Encize. Il est jetté dans un cachot voûté, dont l'humidité était si grande que les murailles étaient couvertes partout d'une mousse grise assez longue qui se formait dans l'espace d'une nuit ou deux, quand on l'avait ôtée. Il n'a pour tout meuble qu'un lit étendu à terre dans la poussière, une méchante chaise de paille et un grand vase pour les besoins, qui devient dans la suite sa plus grande peine; ayant, outre cela, pour compagnon un criminel qui n'était pas si mauvais que le compagnon du P. Guillaume Quesnel, mais qui était incapable d'adoucir sa détention.

Ils ont d'autre y restèrent depuis le mois de juillet jusqu'en octobre, qu'ils obtinrent leur élargissement. C'était à peu près un séjour égal à celui du P. Pasquier dans les prisons de Bruxelles.

---

21 juin
21 août
13 oct

13 oc
12 No
25 oct
27 No

Bicaïs = Notice de l'Oratoire { Mss. d'Aix, t. II, p. 244. / copié de la Bib. Nle, t. II, p. 171.

Guillaume Quesnel, le 3e frère prêtre de l'Oratoire, avait été supérieur du séminaire de Grenoble sous le cardinal de Camus et de la maison d'Orléans. Ayant appris que son aîné avait été arrêté en 1705 et mis dans les prisons de l'archevêché de Malines, il alla aussitôt à son secours et contribua à son évasion. Ce qui lui attira à lui-même un orage qui l'obligea de vivre désormais hors des maisons de l'Oratoire et de veiller à sa sûreté en se choisissant des retraites cachées et inconnues aux adversaires de son frère qui étaient aussi devenus les siens depuis ces malheureuses affaires. Les Trinitaires de Lyon, qui leur étaient fort attachés, l'eurent quelque temps chez eux, sous un nom et un habit empruntés. Mais comme l'incognito ne pouvait pas toujours être gardé, il fallut changer de gîte.

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25684) t. IV, p. 180 verso =

Guillaume Quesnel, frère du P. Quesnel, vivait encore en 1719 et il ne tenait pas à lui qu'il ne demeurât alors dans une maison de l'Oratoire. Mais parce que, dans le temps qu'on persécutait le Père Pasquier Quesnel, son frère, il était accouru à Bruxelles pour solliciter sa délivrance par les voies de la justice. On ne jugea pas à propos de le recevoir dans l'Oratoire, comme si ç'avait été un crime à un frère de secourir son frère

Guillaume Quesnel faisait la 5e au collège de Troyes en 1664
la 4e " " en 1665
la 3e " " en 1666.

Vendredi 5 août 1667, appel au sous diaconat

31 août 1667 ira de Troyes à S.-Magloire y résidet

lundi 27 mai 1669 le Conf. Guillaume Quesnel, de S.-Magloire se disposera à recevoir la prêtrise.
26 Novembre 1669 de S.-Magloire à la rue S.-Honoré
16 Xbre 1670, de S.-Honoré à Langres
21 juin 1672 de Langres à Paris.
21 août 1672 de Paris au séminaire de Lyon.
13 octobre 1672 sera rétabli dans son rang pour les raisons qui ont été représentées à notre assemblée générale.
13 août 1674 permission voyage à Paris pour affaires particulières.
12 Nov. 1674 ira de Paris à N.-D. des Vertus directeur du séminaire.
25 octobre 1677 de Paris au séminaire de Grenoble.
27 Nov. 1677 supérieur au séminaire de Grenoble.

Batterel = Notice sur le P. Pasquier Quesnel : t IV, pages 460, 461, 468, 469, 470, 471 =

Dès que la nouvelle de l'arrestation du P. Pasquier vint à Paris, le Père Guillaume se transporta en Flandre et fit inutilement plusieurs tentatives auprès de l'archevêque de Malines pour obtenir qu'il examinât et qu'il jugeât la cause du prisonnier selon les formes ordinaires de la justice et que, cependant, il lui permît de le voir et de lui parler. Il présenta à même fin plusieurs requêtes au conseil souverain de Brabant et aux États de la province.

Il fit signifier à M. de Malines deux actes de inspectation le 6 juillet et le 9 août. Cependant il ne put rien obtenir, parce que le crédit de ses ennemis avait prévenu toutes les puissances et avait fermé les voies au cours ordinaire de la justice. Il eut donc la douleur de s'en revenir en France après 3 mois de séjour à Bruxelles sans avoir pu avoir la consolation de voir un moment le P. Quesnel dans sa prison et de l'embrasser devant des témoins.

Ce cher frère était Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire et supérieur d'Orléans. Il y était entré à l'âge de 22 ans le 14 août 1663, après avoir étudié comme son aîné 3 années en Sorbonne. En 1669, il fut à la Trappe et, après 10 mois de séjour dans cette sainte maison, il en sortit sur la fin d'octobre 1670, n'en pouvant plus soutenir les austérités. Rentré dans la congrégation, il fut envoyé à Langres et ensuite à Lyon, y faire successivement dans ces deux séminaires une leçon de théologie, puis fut supérieur de celui de Grenoble sous M. le Camus ; et il l'était à Orléans, lorsqu'il quitta pour le sujet que je viens de dire.

page 468 En France, les ennemis du P. Quesnel, ne se trouvant plus en état de rien entreprendre sur sa personne, prirent le parti de s'en dédommager sur ses biens en les lui faisant confisquer à titre de relégué et de fugitif. Et, en conséquence d'un arrêt du conseil d'État du mois de janvier 1705, ils lui furent en effet saisis au mois de mai de l'année suivante 1706. Ce qui fut sensible au P. Quesnel, c'est que son frère, le P. Guillaume Quesnel fut compris dans la même peine. Il n'était pas sorti du royaume, mais caché à Lyon dans une communauté (chez les Mathurins sous le nom de l'abbé Dupratz) sur les avis certains qu'il avait eus, depuis son voyage à Bruxelles, qu'on songeait à l'enfermer à la Bastille. En effet, ayant été découvert depuis, il fut mis à Pierre-Encise, dans Lyon et n'en sortit qu'après la mort de Louis XIV et après avoir reçu la constitution, ainsi qu'il l'avoue et qu'il tâche de montrer qu'il a très bien fait dans une longue lettre écrite au P. de la Tour pour le prier de lui donner une place dans nos maisons.

Cette injustice fit écrire deux lettres par le P. Quesnel : l'une à un seigneur de la Cour, l'autre à M. de Chamillard alors contrôleur général des finances. Dans la première, du 29 X. 1706, il dit : « C'est moins pour mes propres intérêts « que je romps le silence, qu'en faveur d'un frère plus que septuagénaire, prêtre de l'Oratoire aussi bien que moi, qui « depuis 3 ans et plus, est réduit à se tenir caché que je n'ai aucun commerce avec lui, ignorant même le lieu de sa « retraite, puisqu'il ne souffre qu'à mon occasion, et parce qu'il a fait pour moi ce que tout autre frère devrait faire dans une « semblable rencontre. Je dois à mon tour le secourir autant par reconnaissance que par le sentiment de la nature « et de la charité ; et, ne pouvant rien de plus, je dois du moins rendre témoignage à son innocence. »

Sur quoi il prie ce seigneur d'être persuadé de deux choses : (1° que son frère ne s'est jamais mêlé de près, ni de loin des affaires qui ont attiré tant d'ennemis à lui son aîné ; et qu'à l'égard des lettres qu'on prétend avoir trouvées dans les papiers de celui-ci, écrites de sa propre main et fort contraires au témoignage qu'il vient de lui rendre, il faut que ce soit une pure calomnie et que ces lettres soient fausses ou lui soit faussement imputées.

J'ai, en effet, une lettre du P. Guillaume Quesnel au P. Bordes pour lui en adresser deux autres : l'une pour le Père de la Rivière, l'autre pour Madame la Duchesse de Lesdiguières, où il se justifie sur cette accusation et dit : « Les Jésuites ne me connaissaient « pas, quand ils ont dit que j'étais plus méchant que le P. Quesnel, dans le sens qu'ils l'entendent. Ai-je jamais écrit contre leur « doctrine ou pour le Jansénisme ? Ai-je jamais eu de querelle avec eux ? Et, pour ce qui est des lettres, comme je ne me suis « jamais mêlé de rien, je les défie d'en produire de véritables qui soient de moi, et dont ils puissent se servir contre moi.

« Parce qu'on m'a écrit de votre part sur cela, il paraît plus clair que le jour qu'ils confondent des lettres étrangères « avec les miennes et qu'ils voudraient me les attribuer. Car effectivement, il y a eu 3 ou 4 petits jansénistes qui entreprirent « le P. Quesnel sur la signature qu'il conseilla à un bénéficier de ses amis et l'accusèrent même d'avoir falsifié un écrit de « M. Arnauld dans cette occasion. Je ne me suis jamais mêlé de cette affaire que pour railler peut-être mon frère sur ce changement « en faveur d'un ami ; encore, je n'en ai pas de souvenir. Ils ne sont pas croyables sur cela. La chose mérite bien d'être examinée « par un homme d'autorité et désintéressé comme M^gr le cardinal de Noailles ; et puisqu'ils en sont réduits là, il faut qu'à « mon égard, ils se sentent bien faibles sur le point de l'évasion. » La lettre est du mois de janvier 1704.

La Duchesse de Lesdiguières parla vainement pour lui au P. de la Chaise. Il fut arrêté et renfermé comme coupable ou comme frère de celui qui leur avait échappé.